



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AVRIL 2026**

L'an deux mil-vingt-six et le 29 avril à 19 h 00,

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier LATOURNERIE, maire.

Présents : M. Xavier LATOURNERIE, Mme Marie-Noëlle DESLANDES, M. Bruno LAINE, Mme Nicole POUILLAIN, M. Daniel POISSON, Mme Sophie PAYSANT, M. Patrice BOURGUET, Mme Maïtena GRANGE, M. Pierre POFFA, Mme Véronique LETELLIER, M. Stéphane BRANDY, Mme Micheline LECACHEUX, Mme Aurélie FAUTRAT (pouvoir à Patrice DESBLEUMORTIERS), M. Michel PAPIN, M. Patrice DESBLEUMORTIERS.

Absents excusés :

Absent non-excuse :

Secrétaire de séance : Madame GRANGE Maïtena

Date de convocation : 16 avril 2026

Date d'affichage :

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents :

Pouvoirs :

Votants :

M. LATOURNERIE remercie M. LEBEURRIER, conseiller aux décideurs locaux du Service de Gestion Comptable de Coutances pour sa présence et son accompagnement pour la préparation des budgets communaux.

Ordre du jour

Décision du maire par délégations.

1. Demande enregistrement séance conseil municipal
2. Nomination d'un secrétaire de séance
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 avril 2026
4. Approbation et vote « CFU » compte financier unique 2025- budget Assainissement et budget Commune
5. Approbation et vote budgets Assainissement et Commune année 2026
6. Fongibilité des crédits : autorisation à M. Le Maire ;
7. Vote des taxes locales 2026 ;
8. Validation participation communale SITEU M.H.T.- année 2026
9. Validation participation communale budget CCAS- année 2026
10. Validation participation communale budget ASSAINISSEMENT- année 2026
11. Fixation des taux horaires applicables aux travaux en régie pour l'exercice 2026 ;
12. Convention mise à disposition personnel technique communal auprès du syndicat M.H.T.
13. Affaires diverses.

1 – DEMANDE ENREGISTREMENT SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de Monsieur DESBLEUMORTIERS par mail en date du 13 avril dernier. « *Je vous propose d'autoriser l'enregistrement du conseil municipal afin d'aider le secrétaire de séance à faire un compte rendu précis car nous savons tous que c'est un exercice difficile* ».

Monsieur le Maire a répondu « *Je souhaite toutefois rappeler que, conformément au Code général des collectivités territoriales, le procès-verbal d'un conseil municipal n'a pas vocation à retranscrire de manière exhaustive et littérale l'ensemble des échanges. Il doit avant tout restituer de façon fidèle et équilibrée la teneur des débats, les orientations qui s'en dégagent, ainsi que les décisions et votes intervenus. C'est dans cet esprit que les procès-verbaux sont élaborés, afin de concilier précision lisibilité et bonne compréhension par nos administrés.* »

Echanges

Monsieur DESBLEURMORTIERS demande la nomination du secrétaire de séance avant ce vote.

Monsieur le Maire indique qu'étant président de séance, il décide lui-même de procéder à la nomination du secrétaire de séance après ce point

Il est proposé aux membres du conseil municipal de délibérer, et de prendre proposition pour ou contre l'enregistrement des séances

Contre : 12	Abstention : 0	Pour : 3
-------------	----------------	----------

DELIBERATION N°2026/29/04-01

2 – NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée s'est réunie sur convocation du jeudi 16 avril 2026, transmis dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, les documents concernant les points de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des Collectivité territoriales, le conseil Municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum est atteint en début de séance : La séance est ouverte avec 14 présents dont 1 procuration

Madame GRANGE Maïtena est désigné secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la désignation de Madame FAUTRAT Aurélie en tant que secrétaire de séance.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2026/29/04-02

3- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 16 avril 2026 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame DESLANDES Marie-Noelle, 1^{ère} adjointe.

CONSIDERANT que Monsieur Patrice DESBLEUMORTIERS souhaite la modification du point concernant la production de repas du Centre PEP à hauteur de 100 000 repas/an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 16 avril 2026.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2026/29/04-03

Décision du Maire par délégations

N°	DATE	DOMAINE DE DELEGATION	OBJET	MONTANT TTC
2026-28	23 avril 2026	Commande publique	SAS BALDER- Aménagement mairie signes républicain	2 796.00 €
2026-29	24 avril 2026	Commande publique	JVS – matériel informatique 1 ^{ère} Adjointe	332.40 €
2026-30	24 avril 2026	Commande publique	HYG UP – fournitures entretien mairie/cantine/autres bâtiments	2 474.80 €
TOTAL				5 603.20 €

Monsieur LATOURNERIE demande au conseil s'il y a des interrogations sur les différentes dépenses.
Il informe le conseil que le devis signé auprès de la Société BALDER, correspond à l'achat d'une Marianne, des drapeaux et autres signes républicains qui vont permettre l'aménagement de la salle des mariages à la Mairie.

4-Approbation et vote Compte financier unique – budget annexe et commune

Rapporteur : Monsieur LEBEURRIER Marc

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote, il quitte l'assemblée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;
Vu la demande de la Commune du 18 juin 2024 demandant l'adoption du compte financier unique (CFU) à compter de 2024 (adoption 2025) ;
Vu les Comptes Financiers Unique de la Commune de Montmartin/Mer ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

M.LEBEURRIER présente au conseil les résultats 2025 de tous les budgets communaux actés par les comptes financiers unique du Service de Gestion Comptable.

Budget Assainissement :

Considérant les éléments susvisés ;
Excédent de fonctionnement reporté en 2024
(Ligne 002) + 6 360.76 €
Excédent d'investissement reporté en 2024
(Ligne 001) + 108 069.01 €

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	238 063.12 €	RECETTES	1 232 636.76 €
DEPENSES	263 951.12 €	DEPENSES	978 045.76 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-25 888.00 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	+254 591.00 €
RESULTAT CUMULE	-19 527.24 €	RESULTAT CUMULE	+362 660.01 €

Affectation des résultats

Reste à réaliser dépenses 161 326.04 €
Reste à réaliser recettes 197 519.00 €
Excédent reporté de fonctionnement « 002 » pour 2026 : - 19 527.24 €
Excédent reporté section d'investissement « 001 » pour 2026 : 362 660.01 €

Budget Commune :

Considérant les éléments susvisés ;
Excédent de fonctionnement reporté en 2024
(Ligne 002) + 396 087.67 €
Déficit d'investissement reporté en 2024
(Ligne 001) - 169 411.18 €

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
RECETTES	1 815 482.91 €	RECETTES	452 354.67 €
DEPENSES	1 451 752.73 €	DEPENSES	639 849.06 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	+363 730.18 €	RESULTAT DE L'EXERCICE	-187 494.39€
RESULTAT CUMULE	+759 817.85 €	RESULTAT CUMULE	-356 905.57 €

Affectation des résultats

Reste à réaliser dépenses : 223 516.54 €

Reste à réaliser recettes 193 632.00 €

Affectation

Excédent reporté de fonctionnement « 002 » pour 2026 : 373 027.74 €

Excédent reporté section d'investissement « 001 » pour 2026 : -356 905.57 €

Monsieur PAPIN, conseiller, souhaite des informations concernant les résultats 2025 présentés par Monsieur LEBEURRIER, celui-ci lui propose la lecture du « document de valorisation financière et fiscale simplifié de la Commune » distribué en début de séance.

Pour le Budget Assainissement :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
-------------------	-----------------------	------------------

DELIBERATION N°2026/29/04-04

Pour le Budget Commune :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
-------------------	-----------------------	------------------

DELIBERATION N°2026/29/04-05

Monsieur le Maire revient dans l'assemblée

Monsieur LEBEURRIER procède à la lecture du document, celui-ci explique aux membres du conseil municipal, la situation financière de la Commune sur la période 2021 à 2025, il explique la capacité d'autofinancement :

« Sur la période étudiée, la commune fait face à ses charges, au remboursement de sa dette et dégage sur sa section de fonctionnement un niveau élevé de ressources pour le financement de ses programmes d'investissement futurs. Le ratio de rigidité des charges structurelles de fonctionnement s'établit à 44 % en 2025, soit un niveau favorable au regard des normes (inférieur à 55 %).

La Commune dispose de marges de manœuvre sur sa section de fonctionnement.

La commune a engagé 1 9665 368 € de dépenses d'équipement sur cinq ans. Cela représente une dépense moyenne annuelle de 393 074 €. La commune a eu recours à la dette à hauteur de 145 KF en 2021.

Le niveau du fonds de roulement au 31/12/2025 s'élève à 391 673 €. Exprimé en nombre de jours de charges courantes, il représente 4 mois, soit un niveau supérieur aux normes en la matière (de 1 à 3 mois). Le besoin en fonds de roulement participe à la formation de la trésorerie communale. Les résultats positifs des deux budgets annexes (CCAS pour 3 353 € et assainissement pour 337 348 €) représentent 45.7 % de la trésorerie communale au 31/12/2025.

Structurellement, la dette communale est composée de 11 emprunts dont 4 seront totalement amortis en 2029. Le ratio d'endettement et la capacité de désendettement se situent à des niveaux très favorables, respectivement inférieur à 6 mois et demi de produits réels de fonctionnement et représentant 26.4 mois de capacité d'autofinancement brute (2.2 années).

Un endettement inférieur à 4 ans de capacité d'autofinancement brute est qualifié de faible. »

Monsieur LEBEURRIER indique que tous ces chiffres sont suivis par les services de l'Etat, surtout dans le cadre des demandes de subventions, si une commune est en difficulté elle ne sera pas accompagnée afin d'éviter d'accroître ses difficultés.

Après lecture de tous les résultats, Madame DESLANDES, 1^{ère} adjointe propose au conseil le vote des comptes financiers unique 2025 et l'affectation des résultats, M. LATOURNERIE, maire s'abstenant pour ces votes :

5-Vote des taxes locales 2026

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le maire réitère aux membres du conseil municipal l'engagement pris lors de la campagne des élections municipales de ne pas augmenter les taxes locales, il propose donc au conseil le vote des taux de fiscalité directe 2026, identique aux taux de 2025 :

- Taxe foncière bâti : 40.04 %
- Taxe foncière non bâti : 41.76 %
- Taxe habitation : 14.96 %

Monsieur le Maire demande à Monsieur LEBEURRIER de bien vouloir expliquer la répartition de ces taxes locales votées annuellement par les municipalités. Celui-ci indique l'actualisation annuelle des bases afin de les revaloriser en fonction de l'inflation. Une variation des taux communaux à la baisse peut être intéressante mais celle-ci entraînera de fait la baisse des dotations de l'Etat. Une baisse des recettes fiscales est difficile à remonter. L'évolution des différents taux est équivalente il faut une équité fiscale entre les administrés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les taux proposés pour l'année 2026, soit :
 - Taxe foncière bâti : 40.04 %
 - Taxe foncière non bâti : 41.76 %
 - Taxe habitation : 14.96 %

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2026/29/04-06

6-Approbation et vote budget 2026 Commune et Assainissement

Rapporteur : Monsieur LEBEURRIER Marc

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les budgets « Assainissement » et « Commune » 2026 ont été validés favorablement par la commission « Finances » qui s'est réunie le 10 avril 2026.

Il détaille les projets d'investissement envisagés correspondant aux prévisions budgétaires proposées :

- Rénovation de l'église pour un projet estimatif de 1 300 000 € réparti sur 2026 et 2027
- Aménagements des logements au Bon Vieux Temps : étude sur 2026 pour une réalisation en 2027
- Complexe sportif : continuité du projet actuellement stoppé par l'achat d'un des terrains et de la validation du PLUI : report en 2027
- Mairie : rénovation de la salle des mariages avec insonorisation, aménagement des combles en open-space pour les élus
- Cantine : isolation phonique
- Espace culturel : agrandissement cuisine, vestiaires, lumières... étude en 2026 pour travaux en 2027

Monsieur LEBEURRIER présente au conseil municipal les budgets primitifs communaux 2026

Budget Assainissement

Section de fonctionnement : 331 820.41 €

Section d'investissement : 1 111 219.44 €

Reste à réaliser dépenses 161 326.04 €

Reste à réaliser recettes 197 519.00 €

Reprise des résultats :

- Déficit reporté de fonctionnement (002) - **19 527.24 €**
- L'excédent reporté d'investissement (001) + **362 660.01 €**

Budget Commune

Section de fonctionnement : 2 174 964.74 €

Section d'investissement : 1 845 222.88 €

Reste à réaliser dépenses 223 516.54 €
Reste à réaliser recettes 193 632.00 €

Reprise des résultats :

- Affectation excédent de fonctionnements (1068) : 386 790.11 €
- Excédent reporté de fonctionnement (002) : 373 027.74 €
- Déficit reporté d'investissement (001) : - 356 905.57 €

Après présentation des budgets primitifs communaux 2026, Monsieur le Maire propose au conseil le vote des budgets :

Pour le budget Assainissement

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2026/29/04-07

Pour le budget Commune

Contre : 0	Abstention : 3	Pour : 12
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2026/29/04-08

Madame FAUTRAT, Messieurs DESBLEUMORTIERS et PAPIN s'abstiennent car ils auraient souhaité plus d'explicatifs chiffrés des travaux d'investissement et plus de visibilité sur la participation communale au budget CCAS du budget communal 2026.

Monsieur DESBLEUMORTIERS souhaite avoir également des explications sur le projet d'installation de vidéo protection dans la commune, lu dans la presse cette semaine.

Monsieur le Maire lui indique que le titre de cet article ne correspond pas à l'annonce faite, il est nécessaire de lire l'article complet, un détail complet sera fait dans les affaires diverses de ce conseil.

7-Fongibilité des crédits : autorisation à M. Le Maire

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2021/21/10-04 du conseil municipal approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (chapitre 012), dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Pour le budget Commune

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2026/29/04-09

8-Validation participation communale SITEU M.H.T. année 2026

Rapporteur : Monsieur Le Maire

M.LATOURNERIE informe le conseil de la participation 2026 du budget assainissement au SITEU M.H.T. pour la somme de 161 114 €. Ces participations sont calculées en fonction du nombre d'abonnés et de volumes d'eaux traitées par commune déléguée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement de la participation 2026 de 161 114 € au SITEU M.H.T.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2026/29/04-10

9-Validation participation communale budget CCAS – année 2026

Rapporteur : Monsieur Le Maire

M.LATOURNERIE informe le conseil de la participation communale 2026 auprès du budget annexe suivant :
- CCAS pour 12 317.92 €. Il indique également qu'à compter de cette année, le CCAS va prendre en charge l'animation du repas des aînés et l'arbre de Noël, ainsi qu'éventuellement d'autres activités proposées par le monde associatif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement de cette participation d'équilibre à hauteur de 12 317.92 € pour le budget CCAS

Contre : 2	Abstention : 1	Pour : 12
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2026/29/04-11

10-Validation participation communale budget Assainissement – année 2026

Rapporteur : Monsieur Le Maire

M.LATOURNERIE informe le conseil de la participation communale 2026 auprès du budget annexe suivant :
- Assainissement pour 74 500.25 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le versement de cette participation d'équilibre à hauteur de 74 500.25 € pour le budget Assainissement

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2026/29/04-12

11-Fixation des taux horaires applicables aux travaux en régie pour l'exercice 2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique aux membres de l'Assemblée délibérante que les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune.

Ces travaux sont donc de véritables dépenses d'investissement pour la commune. Les fournitures sont reprises pour leur montant facturé. Les frais de personnel sont comptabilisés au temps passé avec application d'un barème horaire selon les catégories de personnel concernées.

Monsieur le Maire précise aux membres du Conseil municipal que cette pratique permet à la commune de valoriser son patrimoine et de récupérer la TVA payée sur les fournitures par le biais de la FCTVA.

Les règles de la comptabilité publique permettent de valoriser en section d'investissement à la fin de chaque exercice les travaux ainsi effectués en procédant à des écritures d'ordre, c'est-à-dire sans mouvement de fonds.

L'état des travaux d'investissement effectués en régie, établi à cet effet, correspond au coût d'acquisition des fournitures et matériaux utilisés augmenté des charges de production : frais de personnel, matériel, outillage acquis ou loué. Pour mettre en place la procédure de comptabilisation des travaux en régie, il convient de définir le coût horaire. Le Maire propose de fixer le coût horaire moyen comme suit :

Coût horaire moyen pour les travaux en régie de l'année 2026	
Coût horaire - encadrement	24.11 €
Coût moyen horaire – main d'œuvre technique	21.82 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la réintégration en investissement à chaque fin d'exercice, les travaux en régie réalisés.
- **APPROUVE** les coûts horaires suivants relatifs aux travaux en régie pour l'année 2026 :

Coût horaire moyen pour les travaux en régie de l'année 2026	
Coût horaire - encadrement	24.11 €
Coût moyen horaire – main d'œuvre technique	21.82 €

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 15
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2026/29/04-13

12-Convention de mise à disposition personnel technique communal auprès du syndicat M.H.T.

Rapporteur : Monsieur Le Maire

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de mise à disposition de personnel technique communal auprès du syndicat M.H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVER** la mise à disposition de personnel technique communal auprès du syndicat M.H.T.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision

Contre :	Abstention : 0	Pour : 15
----------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2026/29/04-14

13 Information réunion conseil communautaire

Rapporteur : Monsieur Le Maire

M. le Maire informe que le prochain conseil communautaire se tiendra le mercredi 6 mai en fin de journée. Il devrait voir l'élection de deux nouveaux vice-présidents, à la santé et au sport. Cela portera le bureau à 15 VP.

La liste des conseillers délégués n'est pas encore connue, à priori 3 conseillers serait proposé.

14- Information travaux en cours

Rapporteur : Monsieur Daniel POISSON

Monsieur POISSON, adjoint, indique que les travaux d'aménagement d'un open-space à l'étage de la mairie est en cours, une finition est envisagée d'ici 2 semaines.

Monsieur POFFA, conseiller, indique qu'un rendez-vous est prévu lundi 4 mai à 10 h 30 en mairie avec l'architecte en charge des travaux de rénovation de l'église. La continuité de ce projet a l'air compliqué, un avenant au planning sera à envisager et proposé au vote d'un conseil municipal, une vigilance est à apporter sur le suivi de ce dossier, et l'avancement par l'architecte.

Monsieur le Maire informe du rendez-vous prévu le 26 mai prochain avec les services du Département pour le lancement de la 2^{ème} tranche des travaux de rénovation des réseaux d'assainissement communaux.

1. Dates proposées pour les séances des prochains conseils municipaux :

· 28 mai/ 25 juin/ 16 juillet (en amont de la visite du préfet) / 13 août/ 17 septembre / 15 octobre / 19 novembre / 17 décembre

2. Article dans la Manche libre (Maire)

La mise en place de caméras de vidéo protection n'est pas quelque chose qui se fait rapidement. Cela demande réflexion et pédagogie. On ne peut que déplorer la piètre qualité du titre retenu dans la Manche Libre par monsieur Delmotte qui a modifié le titre original proposé par madame Lamellière notre correspondante. En l'occurrence ce titre était : « Montmartin sur Mer : Xavier Latournerie, un maire heureux et enthousiaste » Le préfet nous encourage à mettre en place des caméras pour pallier la diminution des effectifs des forces de gendarmerie qui ne peuvent plus assurer autant de patrouille qu'avant et qui ont des délais d'intervention qui s'allongent. Nous pouvons obtenir des subventions, il nous a incité lors de notre rencontre avec tous les nouveaux maires élus à le solliciter sur ce sujet. Pour dissuader les auteurs d'incivilités et les dépôts d'ordures sauvages, nous étudierons avec la gendarmerie, une rencontre est prévue prochainement, cette option de vidéo protection, ainsi que nous l'avions évoqué pendant la campagne. Nous tiendrons nos promesses mais n'en faisons pas une priorité du tout, rien ne le justifierait. Comme vous avez pu le constater cela n'est pas au budget de cette année.

Echanges

Monsieur DESBLEUMORTIERS, conseiller, revient sur les montants à engager ? Contrer les incivilités : oui mais la surveillance de la population : non.

Monsieur le maire indique : Ce système de vidéo protection permettrait de lutter contre les incivilités rencontrées et lutter contre l'insécurité et non pas une surveillance de la population

3. Premiers travaux de la commission « Jeunesse, Citoyenneté, Culture, Sport, Loisirs » présentation par Madame Maïtena GRANGE, conseillère :

- Le 8 mai :

Des démarches sont faites pour intégrer de manière active nos jeunes à la cérémonie ; ceci par le biais des réseaux sociaux, des échanges directs et les services scolaires.

- La gazette de Montmartin :

L'idée est d'offrir aux CM et collégiens une page de notre publication, avec des articles écrits au sein de l'atelier écriture du collège et à l'école. Articles libres et, ou dictés par la vie du bourg. Des contacts sont en cours avec les adultes référents

- Le conseil des jeunes : un projet qui demande une grande réflexion pour être viable.

Nous avons convenu d'une méthode et d'un agenda pour avancer :

- Se renseigner auprès des communes où ce type de conseil existe
- Identifier les enfants de Montmartin susceptibles d'intégrer ce conseil
- Informer les familles sur le sens de la démarche
- Définir l'agenda annuel du conseil des jeunes
- Provoquer une réunion en septembre

- La cantine scolaire :

Devant une situation très compliquée et difficile à vivre pour tous, adultes comme enfants, un groupe travail va se mettre en place incessamment. Il va réunir tous les différents acteurs concernés : service technique, personnel de cantine, enseignants, parents représentant les enfants et la commission. Ce dossier devient une priorité par nécessité. Nous allons organiser rapidement des tables rondes avec les différents acteurs pour analyser ensemble la situation.

4. Visite de monsieur le préfet de la Manche et de madame la sous-préfète de Coutances entre le 20 et le 24 juillet (à confirmer)

Cette visite revêt un caractère très important pour notre commune. L'aménagement du territoire sera le thème de cette visite sur laquelle nous commençons à travailler. L'objectif est d'obtenir de l'état via ses représentants le soutien sur des sujets d'intérêt pour la commune, quand bien même ils ne sont plus totalement de notre compétence : le littoral, l'urbanisme, le développement économique la préservation du patrimoine et enfin la question de la sécurité dans son ensemble.

5. Permanence mairie le samedi matin

A titre expérimental, nous allons à partir du 1er juin effectuer une permanence des élus à la mairie le samedi matin. Cette permanence sera ouverte de 10h à midi et sera animée par l' élu de permanence (maire ou adjoint) et un élu du conseil. Pour l'instant seuls les élus de la liste majoritaire ont été sollicités. Toutefois il n'y a pas d'opposition à la participation des élus de la liste minoritaire sur la base du volontariat. Dans ce cas il conviendra individuellement de le signaler à madame Deslandes en charge de définir les tours de permanence.

Cet essai devrait durer jusqu'en décembre 2026. Si cette permanence s'avérait alors inutile nous la supprimerions à partir de janvier 2027.

6. Points divers agenda :

- 04 mai : Cabriolets de la Manche (12 véhicules), reçu pour un café à la mairie à 9h30. Activité pilotée par l'ALPM.
- 04 mai : visite de l'architecte pour la relance du dossier de rénovation de l'église.
- 08 mai : tous les élus sont appelés à être présent à la cérémonie qui se déroulera à 12h au monument aux morts.
- 20 et 21 mai : université des maires de la Manche
- 7 juin : Automobile club de Granville
- 8 et 9 septembre 2026 : Rallye des motards du Grand Ouest de la Police Nationale : entre 80 et 120 motards devraient se réunir sur notre commune. Ils seront hébergés aux PEP.

7. Point de Monsieur sur la réunion de la commission « Patrimoine et environnement » :

- Recherche de points historiques pour la création d'un itinéraire de randonnée culturel avec des informations sur le passé historique communal.

-Un chemin d'histoire communal sera créé pour enfants et adultes

- Une prochaine réunion est prévue le 27 mai à 19 heures

Monsieur le Maire souhaite que pour la journée européenne du patrimoine au mois de septembre 2026, un ancien wagonnet sur ses rails, ce projet est en complément des actions menées par l'association du patrimoine.

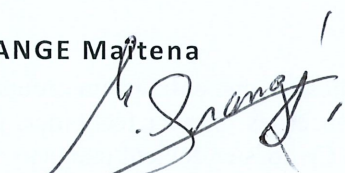
Monsieur DESBLEUMORTIERS, conseiller, indique avoir été ravi de participer à cette commission, il indique que lors de cette commission a été également évoqué « la faune et la flore ».

Monsieur le maire apprécie cette collaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 42

Le secrétaire de séance,

Madame GRANGE Martena



Le Maire,

**Monsieur LATOURNERIE
Xavier**



Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication

Publication sur le site internet le **29 MAI 2026**